

Bourses pour étudiantes / étudiants en formation artistique en Allemagne

2019

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) attribue des bourses pour permettre à des étudiant(e)s des écoles des beaux-arts d'effectuer un séjour d'études dans une *Akademie für Bildende Künste*, une *Hochschule der Künste* ou une *Fachhochschule für Design und Gestaltung* en Allemagne.

Procédure

- L'établissement d'origine (en règle générale la/le responsable du service des relations internationales) envoie la demande de subvention ainsi que le dossier de candidature à l'OFAJ en indiquant le lieu de séjour en Allemagne et la durée souhaitée.
- Les candidat(e)s ont le libre choix de l'établissement d'accueil allemand. Leur séjour peut s'inscrire dans une coopération autre qu'un échange Erasmus+.
- L'établissement d'origine prend contact avec l'établissement d'accueil. La prise de contact peut également se faire à l'initiative de l'étudiant(e). L'OFAJ ne se charge pas de l'inscription des étudiant(e)s.
- Les établissements font leur propre sélection et proposent un ou une candidat(e) à l'OFAJ.

Bourse

- Les bourses proposées par l'OFAJ s'appliquent uniquement à un séjour d'une durée minimum de 2 mois et maximum de 5 mois.
- Le montant de la bourse s'élève à 300 € par mois. A cela s'ajoute la prise en charge forfaitaire des frais de voyage aller et retour.
- L'étudiant(e) doit être âgé(e) de moins de 30 ans et avoir une bonne connaissance de la langue allemande. L'OFAJ peut, le cas échéant, proposer une bourse pour un cours de langue avant le début du séjour (<https://www.ofaj.org/langue>).
- **La bourse est accordée uniquement aux « Jeunes avec moins d'opportunités ».**
- L'étudiant(e) s'engage à présenter à l'OFAJ un rapport détaillé ainsi qu'une attestation signée par l'établissement d'accueil à l'issue de son séjour. Ce rapport peut être transmis pour information aux futur(e)s étudiant(e)s et faire l'objet d'une publication de l'OFAJ. L'OFAJ peut exiger le remboursement total ou partiel de la bourse à l'étudiant(e) qui n'a pas présenté de rapport.

Modalités de candidature

L'établissement d'origine dépose le dossier de demande de subvention de l'étudiant(e) intéressé(e) accompagné des documents suivants, en original et par poste :

- lettre officielle de l'établissement d'origine
- CV de l'étudiant(e)
- description du projet / lettre de motivation ou lettre de recommandation d'un enseignant
- accord officiel de l'établissement partenaire allemand
- déclaration « Jeune avec moins d'opportunité »
- formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé

Délais de dépôt des candidatures

- **15 juillet 2019 pour un séjour pendant le semestre d'hiver 2019/2020 (Wintersemester)**
- **15 décembre 2019 pour un séjour pendant le semestre d'été 2020 (Sommersemester)**

Les candidatures doivent être envoyées à l'OFAJ par voie postale au bureau parisien de l'OFAJ. La date d'arrivée du courrier faisant foi.

Important

- **L'OFAJ accorde une bourse pour un / une étudiant(e) par établissement et par semestre universitaire.**
- Dans le cas d'une autre aide financière (Erasmus+, Région), si le montant de l'aide financière est inférieur à 1 000 € par mois, l'OFAJ accorde la différence, dans la limite de 300 € maximum par mois. Il est indispensable d'indiquer le montant d'une autre bourse lors de la candidature. Sans cette information, le dossier ne pourra pas être traité.
- La base de calcul pour le montant de la bourse est la durée réelle du séjour et non le semestre universitaire.
- La bourse sera versée sur le compte personnel de l'étudiant(e).
- L'OFAJ attire l'attention sur la nécessité de veiller à ce que l'étudiant(e) soit couvert(e) par une assurance pendant son séjour en Allemagne (responsabilité civile, maladie).
- Seuls les dossiers complets et présentés à l'OFAJ dans les délais seront traités.

Adresse postale :

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

Bureau formation professionnelle et échanges universitaires
51, rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris

Contact OFAJ :

Tél. : 01 40 78 18 54, kunst-arts@ofaj.org

Pour plus d'informations concernant les *Kunsthochschulen* en Allemagne :

www.kunsthochschule.org